

RELEVÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU SITE JaEm-3
KANGIRSUK, NOUVEAU-QUÉBEC

PRÉSENTÉ À
LA MUNICIPALITÉ DE KANGIRSUK
ET À
HYDRO-QUÉBEC

PAR
L'INSTITUT CULTUREL AVATAQ INC.

AVRIL 1987

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LISTE DES FIGURES	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES PHOTOGRAPHIES	iv
LISTE DES ANNEXES	v
RÉSUMÉ	vi
REMERCIEMENTS	vii
1.0 INTRODUCTION	1
2.0 RÉSUMÉ DU SITE JaEm-3	4
2.1 Description générale	4
2.2 L'aire B	12
3.0 LES PROCÉDURES ET LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	14
3.1 Les objectifs	4
3.2 La consultation avec la collectivité	15
3.3 Les méthodes sur le terrain	15
3.4 Les techniques d'enregistrement	16
4.0 LES RÉSULTATS DU RELEVÉ	17
4.1 Les données enregistrées	17
4.2 Observations	19
5.0 CONCLUSIONS	23
6.0 LES RECOMMANDATIONS	25
7.0 LE PERSONNEL	31
8.0 BIBLIOGRAPHIE	32

LISTE DES FIGURES

	<u>Page</u>
Figure 1. Localisation de la Municipalité de Kangirsuk, au Nouveau-Québec	5
Figure 2. Emplacement du site JaEm-3 à Kangirsuk	6

LISTE DES TABLEAUX

Page

Tableau 1. Principales caractéristiques des structures d'habitation identifiées sur le site JaEm-3 en 1985	8
Tableau 2. Liste des vestiges lithiques recueillis sur le site JaEm-3 en 1985	11

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

- PHOTO 1. Vue générale du banc d'emprunt et de la partie sud de l'aire B vers le sud
- PHOTO 2. Vue de la partie nord du banc d'emprunt vers l'ouest
- PHOTO 3. Vue générale de l'aire B vers le nord-ouest
- PHOTO 4. Vue de la partie sud de l'aire B vers le sud-ouest
- PHOTO 5. Vue de la structure 25, aire B, vers le sud
- PHOTO 6. Vue vers le sud d'une structure probable d'habitation localisée dans la partie nord-ouest de l'aire B.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1. Liste des photographies prises en 1986 de l'aire B du site JaEm-3, Kangirsuk

ANNEXE 2. Catalogue des vestiges lithiques recueillis en 1986 dans l'aire B du site JaEm-3, Kangirsuk

ANNEXE 3. Plan du site JaEm-3, Municipalité de Kangirsuk, Nouveau-Québec

RÉSUMÉ

À la demande de la Municipalité de Kangirsuk et d'une firme engagée par Hydro-Québec (les Entreprises Guy Latarte Inc.), l'Institut culturel Avataq a réalisé en juillet 1986 un relevé archéologique ponctuel du site JaEm-3, à Kangirsuk dans le Nouveau-Québec. Il s'agissait d'évaluer quels impacts le déménagement de la centrale d'Hydro-Québec et les travaux connexes exécutés dans le village pourraient entraîner sur le site; ces travaux comportaient l'exploitation d'un banc d'emprunt juste à la périphérie du site ou la construction d'une voie d'accès traversant le site pour atteindre un second banc d'emprunt.

Découvert en 1985, le site JaEm-3 a été occupé par les cultures pré-dorsétienne et dorsétienne comme en font foi les nombreux cercles de tente et les concentrations d'objets lithiques trouvés sur le site. Le relevé a permis de confirmer et de préciser l'étendue et la densité des vestiges culturels déjà enregistrés dans l'aire concernée. En outre, l'évaluation indique qu'une somme considérable de renseignements archéologiques serait détruite par les travaux de construction envisagés.

Pour sauvegarder le site, nous recommandons qu'aucun des travaux de construction prévus ne soit réalisés sur le site ou dans ses environs. De plus, nous recommandons que tous les travaux de construction projetés par Hydro-Québec en territoire inuit soient précédés d'une étude d'impacts sur les ressources archéologiques.

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons exprimer notre gratitude à M. Elijah Grey, maire de Kangirsuk, et à Mme Sarah Grey, directrice de l'Office municipal d'habitation, qui non seulement ont assuré la protection du site JaEm-3 jusqu'à ce que l'Institut se soit prononcé à ce sujet, mais dont la collaboration a beaucoup facilité les activités de relevé. Nous sommes également reconnaissants à M. Daniel Latarte, des Entreprises Guy Latarte Inc., qui nous a expliqué les circonstances requérant l'évaluation du site. Nos sincères remerciements vont aussi à Mme Jessie Grey qui nous a chaleureusement hébergé à Kangirsuk.

Nous sommes redevables à M. Henry Stewart, du Mejiro Gakuen Women's College de Tokyo, qui a exécuté le relevé du site. Son assistance à Kangirsuk et dans divers projets a substantiellement contribué au succès du programme de recherches archéologiques sur le terrain que l'Institut culturel Avataq s'était fixé pour 1986.

Le coût du relevé a d'abord été assumé par l'Institut. Toutefois, M. Germain Tremblay, coordonnateur de projets spéciaux des propriétés immobilières pour la région Montmorency, a bien voulu remboursé l'Institut au nom d'Hydro-Québec après avoir été informé du relevé.

Que toutes ces personnes soient assurées de notre profonde reconnaissance pour leur contribution.

1.0 INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur le relevé archéologique de sauvetage du site JaEm-3 au Nouveau-Québec. Le 5 juillet 1986, M. Daniel Latarte, des Entreprises Guy Latarte Inc., portait à l'attention de l'Institut culturel Avataq la nécessité d'effectuer ce relevé imprévu, en expliquant à Ian Badgley, l'archéologue résident de l'Institut, que la Municipalité de Kangirsuk lui avait refusé la permission d'exploiter un banc d'emprunt pour les fins des travaux de construction dans le village parce que celui-ci se trouvait sur un site préhistorique. La municipalité interdisait d'ailleurs toute exploitation à cet endroit jusqu'à ce que l'Institut culturel Avataq se soit prononcé sur la question.

Les travaux devaient commencer en août et comportaient la construction de fondations pour la centrale d'Hydro-Québec dans le village. Selon M. Latarte, le banc d'emprunt était l'un des 2 endroits où l'on pouvait trouver, dans les environs du village, du gravier d'une qualité convenant aux travaux en cours. Il s'enquit donc de la possibilité d'excaver le site avant que ne débutent les travaux. Informé que le site ne pouvait être ainsi exploité, il demanda à l'Institut d'étudier la faisabilité de construire une voie d'accès qui traverserait le site jusqu'à un second banc d'emprunt situé à peu de distance au nord.

Le lundi 7 juillet, M. Badgley communiqua avec le maire Grey, M. Tommy Kotak, président de la Corporation foncière Saputik et

Mme Sarah Grey, la directrice de l'Office municipal d'habitation qui confirmèrent les propos de M. Latarte. En outre, Mme Grey expliqua que la municipalité n'avait pas été informée du choix du banc d'emprunt avant le 4 juillet et que, par conséquent, le temps avait manqué pour chercher d'autres dépôts de gravier. Elle demanda aussi à l'Institut d'examiner le pourtour du site JaEm-3, pour voir si l'entreprise de M. Latarte ne pourrait pas exploiter une gravière située à la limite sud-est du site.

Ces renseignements furent transmis le jour même à M. Charles Martijn du ministère des Affaires culturelles du Québec, et le lendemain à M. Johnny Williams, alors Directeur général de l'Institut culturel Avataq ainsi qu'à M. Barrie Gunn, l'agent de développement culturel de l'Institut. M. Martijn nous conseilla de demander au directeur général d'écrire à Hydro-Québec pour expliquer la situation et recommanda de prendre les mesures nécessaires pour protéger le site. Partageant ce point de vue, M. Williams intruisit M. Badgley d'entreprendre aussitôt les études qui s'imposaient. Étant toutefois occupé à l'école de fouilles archéologiques à Quaqtq, M. Badgley dépêcha à Kangirsuk M. Stewart, professeur d'archéologie au Mejiro Gakuen Women's College de Tokyo. Celui-ci avait été invité à participer au programme de travail sur le terrain d'Avataq afin de se familiariser avec l'archéologie inuit du Nord québécois et discuter de la collaboration des Japonais à un projet de recherche à long terme.

Ainsi, le relevé du site JaEm-3 fut-il réalisé par M. Stewart du 10 au 12 juillet 1986. Toutefois, comme les renseignements reçus par la suite tendaient à infirmer les résultats du relevé, M. Stewart retourna à Kangirsuk le 24 juillet. Cette deuxième inspection du site confirma les résultats qu'il avait obtenus à l'origine.

Plusieurs jours plus tard, M. Latarte rencontra de nouveau les représentants de la Municipalité de Kangirsuk qui lui accordèrent la permission d'exploiter un banc d'emprunt situé sur le versant de la colline au nord du village. M. Latarte avait présumé que ce banc d'emprunt était vide et par conséquent ne l'avait pas mentionné au cours des premières rencontres. Un bref examen de l'endroit révéla cependant qu'il s'y trouvait suffisamment de gravier de la qualité voulue pour les travaux envisagés.

Le choix de ce banc d'emprunt élimina dans l'immédiat la menace des impacts que des travaux de construction auraient pu entraîner sur le site JaEm-3. Le relevé fut néanmoins exécuté afin de bien montrer combien les projets de construction prévus dans les municipalités inuit du Nord québécois risquent d'y détruire les sites archéologiques. En somme, il met l'accent sur la nécessité de procéder à des études d'impacts avant d'entreprendre de tels projets, peu importe leur envergure.

2.0 RÉSUMÉ DU SITE JaEm-3

Le site JaEm-3 a été découvert lors de l'inventaire archéologique réalisé dans l'aire d'étude de Kangirsuk par l'Institut culturel Avataq en 1985. Parrainé par le ministère des Transports du Québec, cet inventaire a été exécuté dans le contexte des études d'impact sur l'environnement engendrées par le projet de réfection des infrastructures aéroportuaires du Nord québécois. La description qui suit résume le rapport présentant en détail les résultats de cet inventaire (Institut culturel Avataq, 1987).

2.1 Description générale

Situé à Kangirsuk, comté d'Ungava, dans le Nord québécois à (Figure 1), le site JaEm-3 a été occupé par les cultures dorsétienne et pré-dorsétienne. Il se trouve dans une courte vallée à environ 400 m de la rivière Arnaud et à quelque 200 m au nord-ouest du village (Figure 2). La vallée est bordée à l'est et à l'ouest par des collines rocheuses et au sud par un large bassin de terres humides. Le site couvre environ 26 750 m² et varie en altitude de 30 à 40 mètres.

Un ruisseau étroit coulant vers le sud le sépare en deux aires, appelées aire A et aire B (Annexe 3). L'aire A est composée d'une gravière généralement bien drainée longeant le flanc ouest de la vallée.

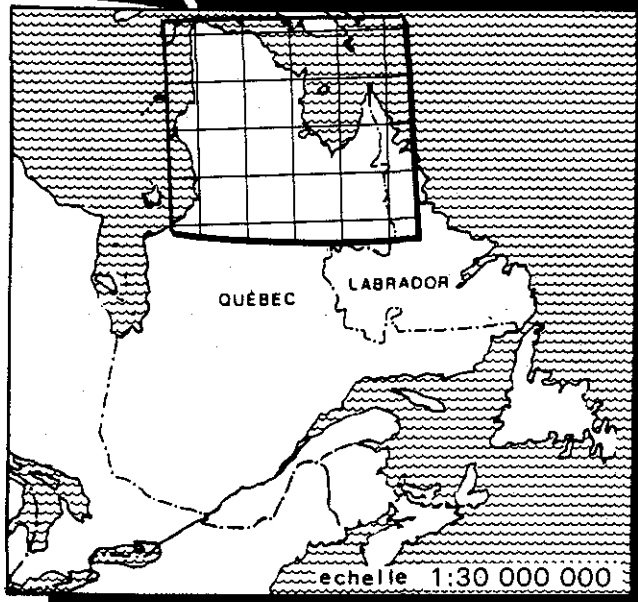
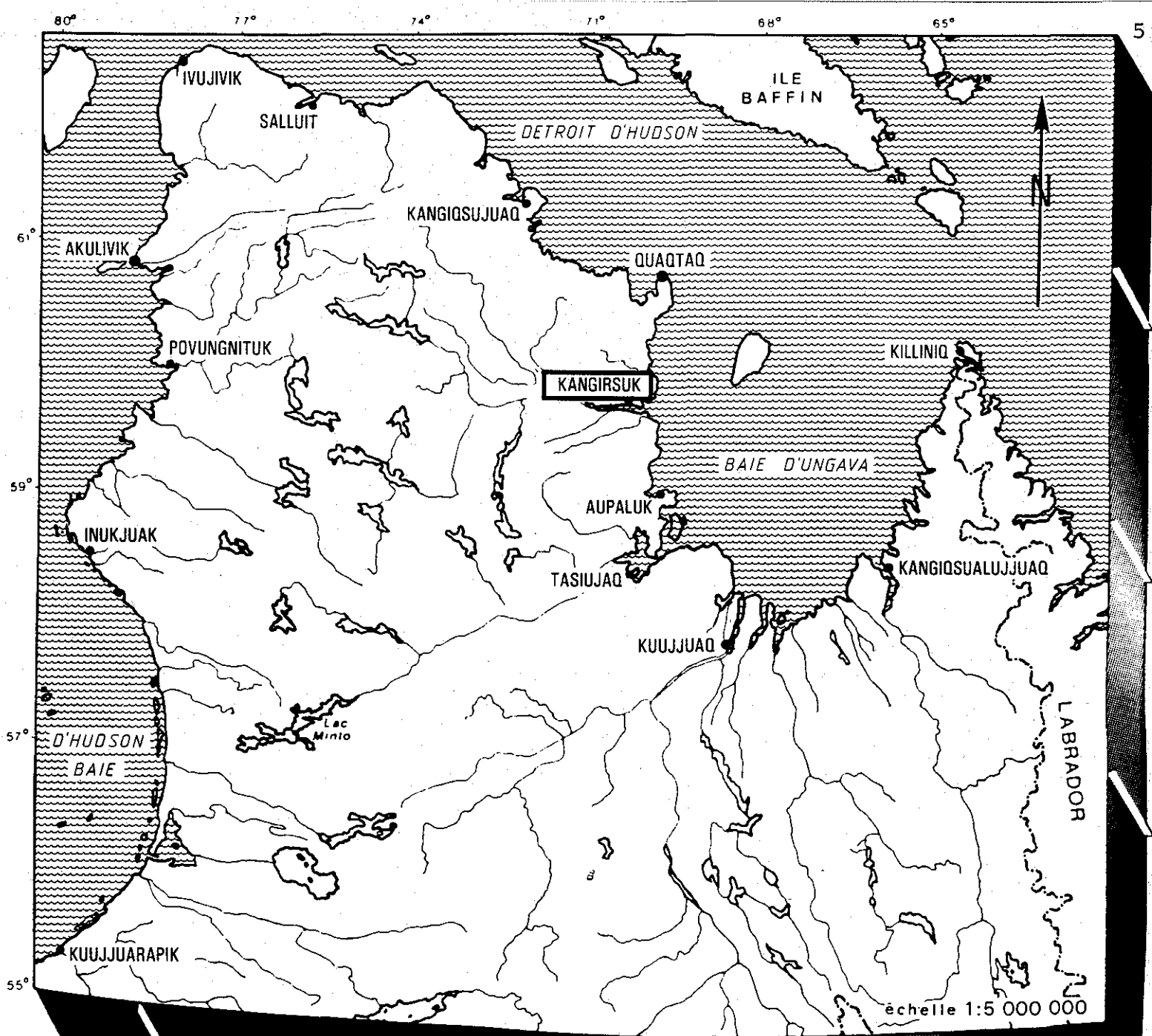


FIGURE 1

**Localisation de la
Municipalité de
Kangirsuk
Nouveau-Quebec**

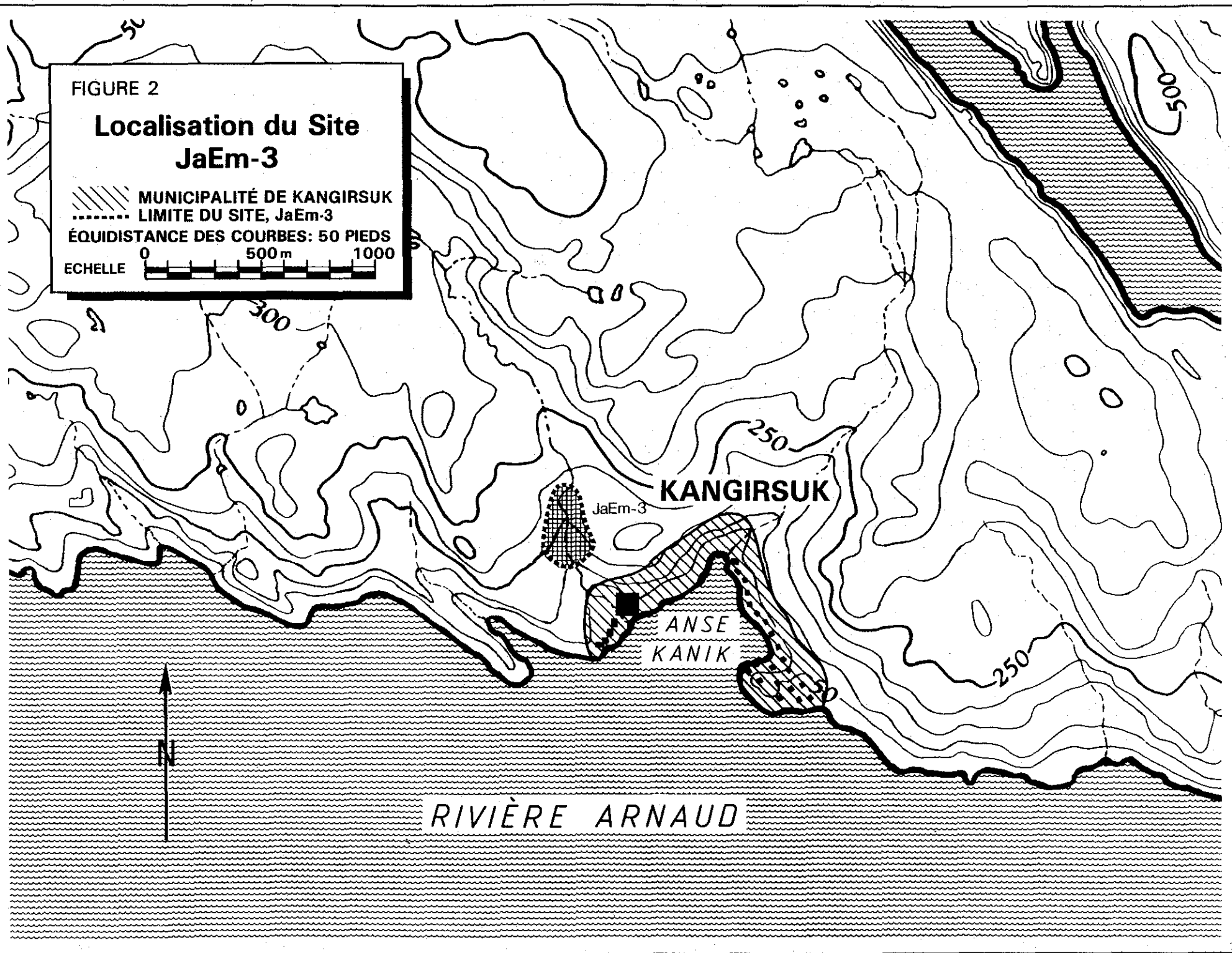
FIGURE 2

Localisation du Site JaEm-3

////// MUNICIPALITÉ DE KANGIRSUK
..... LIMITE DU SITE, JaEm-3

ÉQUIDISTANCE DES COURBES: 50 PIEDS

ECHELLE 0 500m 1000



Les dépôts de gravier s'arrêtent du côté ouest au pied d'affleurements rocheux. L'aire B consiste en une série de plages rocheuses occupant la section est de la vallée. Des mousses et du lichen mêlés d'herbes éparses composent la végétation principale des deux aires. Des sphaignes apparaissent dans la partie centre-nord de l'aire A, tandis que des aulnes couvrent densément l'extrémité sud de l'aire B.

On a identifié 24 structures d'habitation, dont 15 dans l'aire B. (Tableau 1). Il s'agit de cercles de tente adoptant diverses formes : le plus petit est circulaire et mesure 1,90 m de diamètre tandis que le plus grand est de forme ovale, ses dimensions internes atteignant 4,90 x 2,50 m. À l'exception de deux cercles de tente partiellement perturbés dans l'aire B, toutes les structures d'habitation semblent intactes. Plusieurs aménagements particuliers ont été trouvés sur le site, notamment 3 pièges à renard en pierre et une petite cache situés à l'extrémité sud de l'aire A.

Un échantillonnage restreint a livré 148 objets lithiques (Tableau 2), dont 17 proviennent de puits de sondage effectués dans l'aire A et 131 de puits de sondage et de collectes de surface effectués dans l'aire B. La collection de vestiges se compose de 140 éclats bruts et de 8 outils, soit 2 fragments de pointes de projectiles, un couteau en ardoise polie presque complet, un fragment bifacial, 2 éclats retouchés et 2 éclats utilisés. Le chert noir, probablement d'origine locale, est la matière première dominante. On trouve aussi en petites quantités d'autres variétés de chert, du quartzite de Ramah et du schiste ardoisé rouge.

Tableau 1. Principales caractéristiques des structures d'habitation identifiées sur le site JaEm-3 en 1985

<u>Aire</u>	<u>Structure</u>	<u>Forme</u>	<u>Dimensions (m)</u>	<u>Remarques</u>
A	1	circulaire	2,70 dia.	
	2	circulaire	2,70 dia.	
	3	indéterminée	2,20 x 1,30	
	4	ovale	5,10 x 3,50	entrée présumée, environ 50 cm de largeur orientée vers le sud
	5	circulaire	2,80 dia.	
	6	ovale	3,40 x 2,80	aménagement axial, variant de 25 cm à 60 cm de largeur, orienté ouest-est entrée environ 90 cm de largeur, orientée vers le sud
	7	circulaire	1,90 dia.	entrée, environ 90 cm de largeur, orientée vers le sud
	8	ovale	3,80 x 2,60	aménagement axial suggéré mesurant environ 50 cm de largeur, orienté nord-sud

Tableau 1. (suite)

<u>Aire</u>	<u>Structure</u>	<u>Forme</u>	<u>Dimensions (m)</u>	<u>Remarques</u>
A	9	ovale	4,90 x 2,50	aménagement axial suggéré mesurant environ 1 m de largeur, orienté nord-ouest/sud-est; entrée d'environ 75 cm de largeur, orientée vers le nord-est
B	10	ovale	2,90 x 2,70	
	11	ovale	2,80 x 2,60	
	12	circulaire	2,10 dia.	
	13	circulaire	2,10 dia.	
	14	ovale	2,70 x 2,20	
	15	circulaire	2,20 dia.	
	16	circulaire	2,10 dia.	
	17	circulaire	2,20 dia.	
	18	rectangulaire	2,40 x 2,20	
	19	circulaire	2,10 dia.	

Tableau 1. (suite)

<u>Aire</u>	<u>Structure</u>	<u>Forme</u>	<u>Dimensions (m)</u>	<u>Remarques</u>
	20	ovale	3,00 x 2,30	
	21	circulaire	2,10 dia.	
	22	indéterminée	2,80 x 1,90 (x)	détruite en partie par la voie d'accès
	23	indéterminée	2,00 x 2,00 (x)	détruite en partie par la voie d'accès
	24	ovale	2,40 x 2,10	

Source : Avataq, 1987, Tableau 7

Tableau 2. Liste des vestiges lithiques recueillis sur le site JaEm-3 en 1985

<u>CATÉGORIE</u>	<u>SURFACE</u>		<u>SONDAGES</u>									<u>TOTAL</u>	
	<u>Concentrations</u>	<u>Structures</u>	<u>Voie d'accès</u>	<u>S.1</u>	<u>S.2</u>	<u>S.3</u>	<u>S.4</u>	<u>S.5</u>	<u>S.6</u>	<u>S.7</u>	<u>S.8</u>		<u>S.9</u>
POINTES DE PROJECTILES	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>18</u> <u>19</u> <u>20</u> <u>22</u>			1	1						2
COUTEAUX					1								1
BIFACES					1								1
ÉCLATS RETOUCHÉS					2								2
ÉCLATS UTILISÉS	1	1											2
ÉCLATS BRUTS	<u>26</u>	<u>20</u>	<u>18</u> <u>4</u> <u>30</u> <u>2</u>	<u>17</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>11</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>140</u>
TOTAL	27	21	18 4 30 2	21	1	2	1 12	2	2	1	2	2	148

Source : Ayataq, 1987, Tableau 8

Pour ce qui concerne l'importance archéologique du site JaEm-3, signalons qu'il a livré la seule preuve connue jusqu'à présent d'occupation pré-dorsétienne sur la côte ouest de la baie d'Ungava. La présence de ces données indiquent maintenant que cette région a été peuplée à l'origine de groupes paléoesquimaux pendant la seconde moitié du premier millénaire B.C. De plus, le rapport spatial et altitudinal des composantes dorsétienne et pré-dorsétienne du site laisse supposer que la localité fut occupée de nouveau par des groupes successifs de la période paléoesquimaude récente. Il pourrait s'agir de la phase initiale de la culture dorsétienne demeurée jusqu'à maintenant inconnue dans la région. Par ailleurs, des sites de cette culture dans le bassin de l'Arnaud ont été datés au carbone jusqu'au 14e siècle A.D. Par conséquent, si la phase initiale de la culture dorsétienne était confirmée pour le site JaEm-3, on pourrait présumer que la région de Kangirsuk a été continuellement occupée par des groupes paléoesquimaux depuis quelque 2 500 ans.

2.2 L'aire B

Du fait que les travaux de construction visaient seulement l'aire B, toutes les activités de relevé se sont limitées à cette partie du site. Comme on l'a déjà mentionné, cette aire se compose de plages de gravier situées dans le secteur est de la vallée. Ces formations bien drainées sont bordées à l'est par une colline rocheuse et à l'ouest par la terrasse du ruisseau. L'aire est limitée au nord par un grand affleurement

rocheux. Les abords des plages sont occupées au sud par un banc d'emprunt.

Les données enregistrées sur le terrain en 1985 montrent la présence de vestiges culturels dans l'aire B jusqu'à l'affleurement rocheux situé au nord et jusqu'au pied du versant est de la vallée. La limite nord est délimitée par 2 structures d'habitation identifiables, tandis que des objets lithiques épars et plusieurs cercles de tentes probables ont été observés à la limite est. Bien qu'aucune donnée culturelle n'a été enregistrée sur la terrasse du ruisseau, cette partie du site est néanmoins incluse à l'aire B.

Comme l'indiquent les vestiges culturels trouvés en surface, la limite sud de l'aire avait été déterminée à environ 30 m au nord du banc d'emprunt (Voir Avataq, 1987, annexe 3, plan 85(1):026). Celui-ci fut toutefois brièvement exploité pour aménager les bases de gravier des nouvelles maisons du village après l'inventaire (Avataq, 1986). En exécutant ces travaux en 1985, la Société d'Habitation du Québec étendit le banc d'emprunt de 15 à 20 mètres en direction nord et le nord-ouest.

On estime que l'aire B s'étend sur environ 12 500 m², soit 125 x 100 m. Parmi les perturbations notées figurent une voie d'accès partant du banc d'emprunt en direction nord et, dans la partie ouest de l'aire, plusieurs sentiers tracés par des véhicules tout-terrain et des motoneiges. La voie d'accès n'est pas une route nivelée, mais plutôt une piste résultant du passage fréquent de véhicules et de machines lourdes. Les sentiers et la voie d'accès coupent tous à travers les vestiges du site.

Douze des 15 structures d'habitation précédemment identifiées dans l'aire sont situées à l'ouest de la voie d'accès, laquelle a partiellement détruit 2 des 3 autres structures. Des alignements imprécis de pierres trouvés un peu partout en bordure de la terrasse indiquent la possibilité de structures additionnelles. Des groupes de cercles de tente ont été enregistrés dans les parties nord-ouest, centre-est et sud-ouest de l'aire.

Les activités d'échantillonnage dans l'aire B ont fourni 131 objets lithiques, dont 123 furent recueillis en surface. La majorité de ceux-ci provient de 2 concentrations relativement denses situées dans la partie centrale de l'aire, à l'ouest de la voie d'accès, et sur la voie d'accès même, surtout à proximité des 2 cercles de tente perturbés. Des concentrations moins denses d'objets lithiques se trouvent dans plusieurs structures d'habitation. De nombreux autres spécimens ont été observés sur toute la superficie de l'aire.

3.0 LES PROCÉDURES ET LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

3.1 Les objectifs

La recherche entreprise sur le site JaEm-3 visait deux objectifs immédiats :

- . définir aussi précisément que possible la limite sud de l'aire B;
- . étudier la faisabilité de construire une voie d'accès traversant cette aire.

Ces objectifs furent fixés conformément au souhait de la Municipalité de Kangirsuk et des Entreprises Guy Latarte Inc. Dans les deux cas, la recherche devait évaluer les répercussions qu'entraîneraient sur les ressources archéologiques de l'aire B les travaux requis par le relogement de la centrale d'Hydro-Québec dans le village. Le but ultime de l'inventaire était donc de proposer des mesures pour réduire les impacts néfastes sur le patrimoine culturel.

3.2 La consultation avec la collectivité

Nous avons rencontré des représentants du conseil municipal de Kangirsuk avant le début et immédiatement après l'achèvement des activités sur le terrain. Convoquée le 10 juillet, la première réunion a servi à expliquer les objectifs et les techniques de l'inventaire, tandis que la seconde, tenue dans l'après-midi du 12 juillet, a permis de transmettre les résultats de la recherche et les recommandations en découlant. Les membres du conseil présents à cette deuxième réunion visitèrent alors l'aire B.

Le maire Grey et Mme Sarah Grey représentaient le conseil à ces deux réunions. Ils furent également consultés au cours de l'inspection supplémentaire exécutée sur le site le 24 juillet.

3.3 Les méthodes sur le terrain

Les méthodes appliquées sur le terrain comportent des inspections

visuelles intensives de toute la superficie et la fouille d'un seul puits de sondage. Les inspections visaient en premier lieu à définir la limite sud de l'aire B et en second lieu à préciser la distribution et la densité des vestiges culturels visibles en surface. Le puits de sondage, numéroté S-10, a été fouillé afin de vérifier la présence d'un cercle de tente qui n'avait pas été précédemment enregistré. Il mesurait 50 x 50 cm et 15 cm de profondeur.

Le plan de recherche initial ne prévoyait aucune collecte d'objets culturels. Ainsi, on laissa dans le puits de sondage les objets lithiques qu'on y avait observés avant de remplir le puits. Cependant, un petit nombre d'objets lithiques, dispersés sur deux parties de la voie d'accès, furent recueillis au cours des inspections visuelles, car on estimait qu'ils étaient immédiatement menacés et qu'il fallait les prélever pour leur protection.

3.4 Les techniques d'enregistrement

Les vestiges lithiques recueillis ont été collectivement enregistrés selon qu'ils provenaient de l'aire de collecte 1 ou 2. La répartition générale des spécimens a aussi été enregistrée.

Un nouveau plan de l'aire B a été préparé à l'aide d'un transit de poche et d'une chaîne d'arpentage de 60 m. Incorporé aux données de l'inventaire de 1985, ce plan illustre les principaux aspects physiques du site (y compris le banc d'emprunt) et indique toutes les structures

d'habitation, les zones comportant des groupes de cercles de tente probables ainsi que tous les puits de sondage négatifs et positifs.

Une attention particulière à été portée à la cartographie de la limite nord du banc d'emprunt en rapport avec divers points de repères permanents, soit la limite méridionale de 3 affleurements rocheux situés dans la partie sud de l'aire. Les lectures du compas et les distances notées ont été ensuite vérifiées en fonction de la voie d'accès et des structures d'habitation.

L'aire B en général, le banc d'emprunt, la structure d'habitation identifiée au cours de l'inventaire et un cercle de tente probable situé dans la zone nord-ouest de l'aire ont été photographiés en couleurs ainsi qu'en noir et blanc.

4.0 LES RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE

L'inventaire confirme et complète les renseignements archéologiques enregistrés en 1985 sur le site JaEm-3. Il fournit de nouvelles données ainsi que des observations sur la répartition spatiale des vestiges culturels dans l'aire B du site.

4.1 Les données enregistrées

Structure 25

La structure 25 est un cercle de tente jusque là demeuré inaperçu

et situé à environ 30 m d'altitude dans la partie sud de l'aire B (Annexe 3). Elle se trouve à quelque 3 m à l'est de la voie d'accès et environ 10 m au nord des abords du banc d'emprunt. Elle est déterminée par un alignement oval de petites pierres plates irréglièrement espacées. On ne peut en discerner ni l'entrée ni les caractéristiques internes à la surface.

Des mousses et des lichens mêlés d'herbes éparses prédominent dans la structure, mais les herbes se font plus denses tout autour de l'alignement de pierres.

L'altitude du cercle de tente donne à penser que la structure 25 est d'affiliation dorsétienne. La forme du cercle de tente ainsi que les objets lithiques observés dans le puits de sondage militent aussi en faveur de cette interprétation.

Les vestiges lithiques

Au total, 23 vestiges lithiques ont été recueillis à la surface sur la partie sud de la voie d'accès (Annexe 2). Cinq proviennent de l'aire de collecte 1, située directement à l'ouest de la structure 25 environ 13 m au nord du banc d'emprunt, et dix-huit de l'aire de collecte 2 qui se trouve à 4 m au nord de l'aire de collecte 1 et à environ 5 m au sud de la structure 22. Les dimensions maximales de ces deux secteurs mesurent dans chaque cas 4 x 3,50 m.

Les objets lithiques comportent 14 éclats bruts et 8 outils. Ces derniers comptent un couteau à pédoncule sans partie distale, 2 fragments

de biface et 2 éclats retouchés. Quatre éclats utilisés ont aussi été recueillis.

Le couteau et l'un des fragments de biface sont en quartzite de Ramah tandis que les 23 autres objets sont en chert, notamment une variété prédominante de chert noir.

4.2 Observations

Délimitation de l'aire B

Les observations sur le terrain ont permis de confirmer la localisation de toutes les structures d'habitation et des deux importantes concentrations de vestiges lithiques de surface identifiées en 1985. On a également noté la présence de concentrations plus modestes ou d'objets isolés dans plusieurs structures d'habitation et sur l'ensemble de l'aire. Par contre, seulement 2 des 3 groupes de cercles de tente probables précédemment enregistrés ont été observés. Le troisième groupe était situé à l'extrémité sud-ouest de l'aire, entre la voie d'accès et un sentier de véhicules tout terrain. Cette portion de l'aire comprend maintenant le banc d'emprunt.

L'aire B est limitée au nord par un grand affleurement rocheux et à l'est par le flanc de la colline. La limite ouest est cependant redéfinie pour correspondre au second grand affleurement et aux parties du sentier de véhicules tout-terrain qui flanquent cet affleurement au nord et au sud (voir annexe 3). Cette nouvelle limite repose sur le fait

que ni la terrasse du ruisseau, située à l'ouest de l'affleurement, ni le sentier, qui faisaient auparavant partie de l'aire, ne comportaient d'objets culturels en surface. Il n'y avait pas non plus de structures d'habitation ni de vestiges culturels dans la zone périphérique du banc d'emprunt, ni dans l'espace de terrain érodé à la limite nord de celui-ci. Cette zone périphérique aux contours irréguliers s'étend du flanc est de la colline vers le sud-ouest. La structure identifiée le plus au sud de l'aire (structure 16) est située à environ 17 m au nord-ouest de la bordure du banc d'emprunt la plus rapprochée. Par ailleurs, la structure 25 se trouve à 10 m au nord du banc d'emprunt. Ces deux structures sont considérées comme approximativement adjacentes à la limite méridionale de l'aire.

Sur la foi de ces observations, on estime maintenant que l'aire B couvre environ 8 075 m². Orientée sur l'axe nord-sud, elle mesure 95 x 85 m. Cette réduction de la surface résulte à la fois de l'élimination de la terrasse du ruisseau et de l'expansion du banc d'emprunt. Toutefois, l'exclusion de la terrasse est provisoire car aucun puits de sondage n'a encore été fouillé le long du ruisseau. Par contre, l'exploitation intensifiée du banc d'emprunt empêche de confirmer la présence d'un cercle de tente probable noté en 1985 à l'extrémité sud-ouest de l'aire.

La répartition des vestiges culturels

Les 16 structures d'habitation sont groupées en 3 formations

d'étendue variée. La première comporte 5 cercles de tente dans la partie sud-ouest de l'aire; la seconde se compose également de 5 structures s'étalant dans le secteur sud de la voie d'accès. La troisième est formée de 4 cercles de tente à proximité de l'affleurement rocheux à l'ouest de l'aire. Les deux autres structures d'habitation se trouvent à 25 m plus au nord, soit à la limite nord-ouest de l'aire.

Les groupes de structures d'habitation ainsi que les espaces interstructuraux s'étendent sur un secteur d'environ 1 800 m. Parallèle au banc d'emprunt, ce secteur mesure quelque 65 m dans le sens est-ouest et 60 m dans le sens nord-sud. La distance entre les groupes varie de 15 à 20 m.

De nombreux objets lithiques sont dispersés dans les formations de structures et dans les espaces interstructuraux, notamment entre les groupes du sud-ouest et du centre-sud. Comportant 2 concentrations importantes de surface et 2 aires de collecte, cet espace est caractérisé par une distribution particulièrement dense et relativement continue de vestiges lithiques. Comme on l'a déjà mentionné, des concentrations moindres et des objets isolés se trouvent le long de la voie d'accès dans la partie nord du deuxième groupe de structures et à proximité du groupe centre-ouest de cercles de tente.

En général, les structures d'habitation et les objets lithiques diminuent progressivement à mesure qu'on se rapproche de l'est et du nord-est et, à un degré moindre, de la limite nord de l'aire B. Comme on peut le constater sur le plan du site présenté en annexe 3, les parties

nord-ouest et centre-est de l'aire sont occupées par des formations de cercles de tente probables. La première se trouve entre le groupe de structures centre-ouest et les structures 10 et 11 tandis que la seconde est située à environ 15 m au nord-est du groupe centre-sud. Plusieurs cercles de tente probables longent le flanc est de la colline. De plus, des vestiges lithiques isolés se trouvent épars dans les secteurs est et nord de l'aire.

5.0 CONCLUSIONS

Les données indiquent que le site JaEm-3 fut d'abord occupé par des groupes de la culture pré-dorsétienne. Les 4 cercles de tente situés à la limite nord des aires A et B et que l'on croit avoir appartenu à la culture pré-dorsétienne laissent penser que cette occupation paléoesquimaude ancienne fut peu étendue et de courte durée. Par contraste, il semble que des groupes successifs du paléoesquimau récent aient occupé le site, l'aire B en particulier, fréquemment et intensivement. Les structures d'habitation dorsésiennes par exemple sont largement réparties dans toute l'aire; en fait, la plupart des cercles de tente sont d'origine dorsétienne. Comportant au moins 14 cercles de tente, la zone d'habitation principale s'étend sur environ 1 800 m² ce qui correspond approximativement à 22,5% de l'aire B dans ses nouvelles limites. Qui plus est, la densité relative des vestiges lithiques reliés à ces structures indique une occupation intensive de cette zone.

Pour ce qui concerne les objectifs immédiats de l'inventaire, la limite sud de l'aire B varie de 10 à 17 m au nord du banc d'emprunt et correspond au cercle de tente le plus méridional enregistré aux extrémités est et ouest de la zone principale d'habitation. Cependant, les cercles de tente précédemment observés dans le secteur du banc d'emprunt permettent de supposer que des objets culturels ont pu se trouver jusqu'à 20 m au sud de la limite actuelle.

Par ailleurs, la répartition et le nombre des structures d'habitation et des vestiges lithiques sur l'aire B militent contre le projet d'y construire une voie d'accès. Au contraire, il importe de souligner que tout travail de construction exécuté sur la voie actuelle ou le long de celle-ci détruira une portion considérable de la principale zone d'habitation. Enfin, l'inventaire n'a pas permis de déterminer l'importance archéologique du secteur est de l'aire ni de la terrasse du ruisseau, mais on assume néanmoins que la construction d'une route à l'un ou l'autre de ces endroits détruirait inévitablement du matériel archéologique dans le secteur est et le long de la limite ouest de l'aire.

6.0 LES RECOMMANDATIONS

Le site JaEm-3 est considéré comme important dans la mesure où il contribue à parfaire nos connaissances archéologiques sur l'occupation paléoesquimaude dans l'ouest de la baie d'Ungava en général et dans la région de Kangirsuk en particulier. Cette importance réside essentiellement dans la présence de l'élément pré-dorsétien et dans l'occupation présumée dorsétienne ancienne du site. De plus, l'évaluation tient compte de la qualité et de la clarté de l'information culturelle préhistorique perçue dans le site.

Les résultats du présent inventaire combinés aux données obtenues en 1985 laissent supposer que l'aire B du site a été intensivement et fréquemment occupée par des groupes dorsétiens. Les vestiges culturels liés à ces occupations successives et multiples ont été partiellement perturbés par la circulation locale dans l'aire. Il est également possible que l'exploitation du banc d'emprunt en ait détruit une partie.

Les recommandations suivantes ont pour but d'empêcher d'autres perturbations du site JaEm-3 et de réduire les répercussions des futurs projets de construction sur les sites archéologiques du Nord québécois en territoire inuit. Dans les deux cas, la politique de gestion du patrimoine culturel est explicite.

Par conséquent, nous recommandons ce qui suit.

Aucun travail de construction ne doit être exécuté sur l'aire B du site JaEm-3.

Cela signifie qu'aucun des travaux de construction prévus dans cette aire ne doit être entrepris. Comme nous l'avons déjà signalé, le matériel culturel n'est pas seulement concentré à proximité de la limite nord du banc d'emprunt mais il est dispersé dans l'aire entière. Il ne fait aucun doute que l'exploitation du banc d'emprunt ou la construction de la voie d'accès détruiront une somme considérable d'information archéologique, comme le fera tout autre projet impliquant l'aménagement paysager de n'importe quelle partie du site.

Des mesures propres à assurer la protection du site JaEm-3 doivent être mises en vigueur.

En effet, des manifestations culturelles (y compris au moins 2 structures d'habitation) ont été partiellement perturbées par la circulation locale dans l'aire B. En outre, les observations sur le terrain confirment que l'usage continu de la voie d'accès érode encore plus le matériel déjà perturbé. Afin de protéger le site, il importe que :

- la circulation soit interdite sur le site;

- le site en général et l'aire B en particulier, fassent l'objet d'une surveillance à intervalles réguliers;
- le plan directeur de la Municipalité de Kangirsuk soit revu pour exclure dans la mesure du possible tout projet de développement sur le site.

La première de ces suggestions renvoie à la restriction de toute circulation non essentielle sur le site surtout lorsqu'il n'est pas couvert de neige. Cela suppose que l'on doit informer la population de l'emplacement du site et de son importance et planter des indicateurs qui en délimitent clairement les aires. La surveillance du site implique grosso modo l'inspection périodique et la photographie des zones perturbées. Il faut aussi systématiquement recueillir et enregistrer les objets culturels en érosion. Ces activités pourraient être poursuivies en juin et en septembre par un résidant du village formé aux techniques élémentaires de recherche archéologique sur le terrain.

Pour ce qui concerne la troisième suggestion, il importe de signaler que les besoins d'expansion de la collectivité ont ici priorité. De toute évidence, toute révision du plan directeur sera assujettie à des considérations pratiques autant qu'aux circonstances physiques et environnementales du village et de ses environs. Dans cette perspective, les projets d'expansion municipale seraient plus importants que la préservation du site JaEm-3. Le cas échéant, nous recommandons fortement de pratiquer des interventions de sauvetage archéologique dans les

sections du site touchées par de tels projets. De plus, ces interventions devraient être commandées bien avant le début des activités de construction afin d'assurer le recouvrement d'un maximum de données archéologiques.

Les projets de construction prévus par Hydro-Québec en territoire inuit doivent être précédés d'une étude d'impact archéologique;

La situation qui a donné lieu au présent inventaire montre comment l'information archéologique peut être détruite par des projets de construction. Les effets néfastes de tels projets se sont aussi clairement avérés au cours de travaux semblables exécutés à Quaqtak en 1986. Dans ce cas, l'exploitation d'une gravière en vue de construire les fondations d'une nouvelle centrale d'Hydro-Québec dans le village a partiellement détruit un site archéologique connu. Par ailleurs, d'autres dépôts de matériaux granulaires exploités à Kangirsuk ont été au préalable déterminés comme sites potentiels.

Les études sont recommandées afin de réduire les impacts des futurs projets de construction, peu importe leur envergure, sur les ressources archéologiques des Inuit du Nord québécois. Elles impliquent une phase préliminaire pour déterminer le potentiel archéologique des endroits que l'on prévoit aménager et, selon les résultats, un inventaire sur le terrain. La première phase est essentielle à l'identification des sites

archéologiques enregistrés ainsi que du potentiel archéologique des emplacements concernés. Elle permet également de déterminer la nécessité de procéder à un inventaire. Dans certains cas, le paysage a déjà été tellement aménagé qu'il est inutile de réaliser un inventaire; citons à titre d'exemple le cas des lots de construction résidentielle dans les villages. Cependant, toute zone qui possède un potentiel archéologique fort ou moyen devrait être systématiquement vérifiée sur le terrain. De telles zones comportent souvent des gravières bien drainées qu'on choisit fréquemment comme banc d'emprunt. Pour être de quelque utilité, les études recommandées doivent être exécutées au moins un an avant le début de tout projet de construction. Ce délai est nécessaire pour la formulation et la mise en vigueur de toute mesure de correction émanant des inventaires.

La population des collectivités et de toute la région doit être pleinement informée des résultats de tout projet archéologique mené en territoire inuit;

Jusqu'à récemment, les archéologues oeuvrant en territoire inuit dans le Nord québécois ont souvent négligé d'informer les résidants des résultats de leur recherche. En particulier, l'information concernant l'emplacement des sites et les données pertinentes n'a que rarement été transmise aux collectivités. Cependant, ces sites archéologiques constituent un patrimoine qui importe beaucoup aux Inuit; en fait, ils

représentent la manifestation physique de modes de vie ancestraux que les populations inuit ont adaptés au cours des siècles.

La diffusion des résultats de la recherche dans les collectivités contribuera à sensibiliser la population à la présence et, par voie de conséquence, à la préservation des sites archéologiques. La protection accordée au site JaEm-3 par la Municipalité de Kangirsuk en est un exemple probant. En fait, c'est parce que les fonctionnaires municipaux tels que le maire Elijah Grey et Mme Sarah Grey connaissaient la présence du site que l'exploitation du banc d'emprunt dans l'aire B fut interdite. Ces personnes avaient été informées de l'emplacement du site JaEm-3 et d'autres sites connus dans les environs de Kangirsuk après l'inventaire achevé en 1985.

De tels événements mettent en lumière le besoin d'élaborer une politique sur la transmission de l'information relative au patrimoine dans les collectivités inuit du Nord québécois. D'ici là, on suggère néanmoins que des résumés détaillés des résultats obtenus par la recherche archéologique soient communiqués aux collectivités concernées. Ces résumés devraient être fournis le plus tôt possible après l'achèvement du travail sur le terrain et devraient inclure des cartes illustrant la répartition géographique des sites archéologiques, le plan de ces sites ainsi qu'un choix de photographies.

7.0 LE PERSONNEL

L'inventaire du site JaEm-3 a été réalisé par Henry Stewart, professeur d'archéologie au Mejiro Gakuen Women's College de Tokyo. Le rapport a été rédigé en anglais par Ian Badgley, archéologue résident de l'Institut culturel Avataq. Marie-Cécile Brasseur a traduit le texte en français. Les figures et le plan révisé du site ont été dessinés par Rick Rock de Rock Design. Enfin, Barbara Halawnicki, secrétaire au département d'archéologie de l'Institut culturel Avataq, a dactylographié le texte du présent rapport.

8.0 BIBLIOGRAPHIE

Institut culturel Avataq

- 1985 Relevés archéologiques des lots de construction résidentielles dans sept (7) villages inuit du Nouveau-Québec, présenté à la Direction du Bâtiment, Société d'Habitation du Québec, 49 pp.
- 1987 Inventaire archéologique de l'aire d'étude du village de Kangirsuk, Nouveau-Québec. Réfection des infrastructures aéroportuaires, présenté au Service de l'Environnement, ministère des Transports, Québec, 114 pp.

PHOTOGRAPHIES



Photo 1. Vue générale du banc d'emprunt et de la partie sud de l'aire B, vers le sud.



Photo 2. Vue de la partie nord du banc d'emprunt, vers l'ouest.



Photo 3. Vue générale de l'aire B, vers le nord-ouest.



Photo 4. Vue de la partie sud de l'aire B, vers le sud-ouest. Le sac noir pour les appareils photographiques, localisé au centre de la photo près du chemin d'accès, est situé à l'intérieur de la structure 25.



Photo 5. Vue de la structure 25, aire B, vers le sud.



Photo 6. Vue d'une structure d'habitation probable, localisée dans la partie nord-ouest de l'aire B, vers le sud.

Annexe 1

Liste des photographies prises en 1986,
de l'aire B du site JaEm-3, Kangirsuk

Annexe 1. Liste des photographies, JaEm-3, Aire B, Kangirsuk, 1986

No rouleau	Négatif	Sujet	Orientation	Date
C86-9 (1)	0	Structure 25	O	11-7-86
	0A	Structure 25	S	11-7-1986
	1A	Structure probable, secteur nord-ouest	SO	11-7-1986
	2A	Structure probable, secteur nord-ouest	S	11-7-1986
	3A	Structure probable, secteur nord-ouest	N	11-7-1986
	4A	Partie sud de l'aire B	SO	11-7-1986
	5A	Banc d'emprunt et partie sud de l'aire B	S	11-7-1986
	6A	Partie sud de l'aire B	SO	11-7-1986
	7A	Vue générale de l'aire B	O	11-7-1986
	8A	Vue générale du banc d'emprunt et de l'aire B	NO	11-7-1986
	9A	Vue générale de l'aire B	NO	11-7-1986
	10A	Banc d'emprunt	O	11-7-1986
	11A	Banc d'emprunt et partie sud de l'aire B	ONO	11-7-1986
	12A	Vue générale de l'aire B	NO	11-7-1986
	13A	Vue générale du village de Kangirsuk	E	11-7-1986
	14A	Vue panoramique de l'aire B	SO	11-7-1986
	15A	Vue panoramique de l'aire B	SO	11-7-1986
	16A	Banc d'emprunt et partie sud de l'aire B	O	11-7-1986
	17A	Vue panoramique du banc d'emprunt et de l'aire B	NO	11-7-1986
18A	Vue générale de la partie nord de l'aire B	NNO	11-7-1986	
19A	Vue générale du banc d'emprunt et de l'aire B	No	11-7-1986	

No rouleau	Négatif	Sujet	Orientation	Date
C86-9 (2)	0A	Structure 25	S	11-7-86
	1	Puits de sondage S-10 dans la structure 25	S	11-7-1986
	2	Fragment de biface, secteur nord-ouest	-	11-7-1986
	3	Vue générale du banc d'emprunt et de l'aire B (prise de l'aire A)	E	11-7-1986
	4	Vue générale du banc d'emprunt et de l'aire B (prise de l'aire A)	E	11-7-1986
	5	Vue de la partie sud de l'aire B l'aire B	E	11-7-1986
	6	Structure 25 et puits de sondage S-10	N	11-7-1986
	7	Structure 25 et puits de sondage S-10	O	11-7-1986

No rouleau	Négatif	Sujet	Orientation	Date
BW86-9 (1)	4	Structure probable, secteur nord-ouest	SO	11-7-1986
	5	Structure probable, secteur nord-ouest	S	11-7-1986
	6	Structure probable, secteur nord-ouest	N	11-7-1986
	7	Partie sud de l'aire B	SO	11-7-1986
	8	Banc d'emprunt et partie sud de l'aire B	S	11-7-1986
	9	Partie sud de l'aire B	SO	11-7-1986
	10	Vue générale de l'aire B	O	11-7-1986
	11	Vue générale de l'aire B	NO	11-7-1986
	12	Vue générale de l'aire B	NO	11-7-1986
	13	Vue générale du village de Kangirsuk	E	11-7-1986
	14	Vue panoramique de l'aire B	SO	11-7-1986
	15	Vue panoramique de l'aire B	SO	11-7-1986
	16	Vue panoramique du banc d'emprunt et de l'aire B	NO	11-7-1986
	17	Vue générale de l'aire B	NO	11-7-1986
	18	Vue générale du Banc d'emprunt et de l'aire B	NO	11-7-1986
	19	Vue générale du banc d'emprunt et de l'aire B	NO	11-7-1986

Annexe 2

Catalogue des vestiges lithiques
recueillis en 1986 dans l'aire B,
du site JaEm-3, Kangirsuk

Annexe 2. Catalogue des vestiges lithiques recueillis en 1986 sur la surface de l'aire B
du site JaEm-3, Kangirsuk

a) Outils

<u>Numéro de catalogue</u>	<u>Objet</u>	<u>Provenance</u>	<u>Description</u>	<u>Matière première</u>
31	couteau à pédoncule	Coll.1	partie distale manquante	quartzite de Ramah
32	fragment de biface	Coll.1		quartzite de Ramah
33	fragment de biface	Coll.2		chert
34	éclat retouché	Coll.1		chert
35	éclat retouché	Coll.2		chert
36	éclat utilisé	Coll.2		chert
37	éclat utilisé	Coll.2		chert
38	éclat utilisé	Coll.2		chert
39	éclat utilisé	Coll.2		chert

b) Débitage

<u>Numéro de catalogue</u>	<u>Provenance</u>	<u>Matière première</u>	<u>Nombre d'objets</u>
40	Coll.1	chert	2
41	Coll.2	chert	12

Coll. : aire de collecte

Annexe 3

Plan du site JaEm-3

Municipalité de Kangirsuk, Nouveau-Québec